

Point d'étape du déploiement du CQP TMROA

Bilan des sessions d'expérimentation

Suite vers la demande d'enregistrement au RNCP
auprès de France Compétences

Le **Certificat de Qualification Professionnelle Technicien en Maintenance de Réseaux et Ouvrages d'Assainissement** (CQP TMROA) est un dispositif qualifiant conçu par la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle pour valoriser, structurer et faire reconnaître les compétences réelles des salariés.

Nous vous présentons ci-après un rappel sur le contenu du CQP TMROA, puis le bilan de la phase expérimentale qui s'est déroulée en 2025 et 2026 pour l'ensemble du parcours de formation jusqu'aux épreuves et aux remises de parchemin.

Un outil de valorisation au service des compétences fruit d'un travail paritaire.

Dans un contexte où les compétences professionnelles et transversales sont décisives dans la performance de l'entreprise, le CQP OAMI existant (2013) a été intégralement repensé afin de s'adapter aux besoins actuels des entreprises de notre branche d'activité. Il devient le CQP **Technicien en Maintenance de Réseaux et Ouvrages d'Assainissement** (CQP TMROA).

L'objectif est double :

- Proposer un référentiel métier actualisé basé sur les conditions réelles de chantier d'assainissement (en matière de curage, pompage et désobstruction de canalisation)
- Offrir un cadre de reconnaissance professionnelle basé sur le travail réel des techniciens.

Le CQP TMROA s'adresse aux salariés en poste, expérimentés, ayant un coefficient 200 selon la grille de classification de la convention collective AMI.

Quelles sont les grandes étapes du parcours CQP TMROA ?

1. La décision conjointe salarié/employeur : une démarche coconstruite
2. Le positionnement du candidat : analyse de l'expérience, test et entretien de positionnement
3. La préparation du salarié à l'évaluation : un parcours pédagogique adapté à chacun
4. L'évaluation des compétences : des examens qualifiants réalisés principalement en conditions réelles

Quelles valeurs pour le salarié et l'entreprise ?

Pour le **salarié**, le CQP TMROA représente une reconnaissance officielle, par l'ensemble des entreprises de la branche professionnelle, de son expertise. Il permettra une montée en qualification et une revalorisation conventionnelle (passage à un échelon supérieur dans la grille des salaires). Il participe également de son employabilité et de la sécurisation de son parcours professionnel.

Pour l'**entreprise**, c'est un moyen de sécuriser les compétences clés, de motiver les collaborateurs, de faire un gain de productivité et de structurer les évolutions de poste. De plus, cela renforcera votre crédibilité et votre réputation en démontrant votre engagement envers le développement et la certification officielle des compétences de vos salariés. Ce sera également un atout en termes d'attractivité en vue de recrutements futurs et un argument valorisable à l'attention de la clientèle.

Bilan de l'expérimentation 2025-2026

Deux organismes de formation étaient partenaires de la CPNEFP. Le tableau ci-dessous présente le nombre de salariés présentés par les entreprises de la branche professionnelle, adhérents MAAIGE, lors des deux sessions mises en place sur 2025 et 2026, ainsi que le nombre de candidats ayant réussi l'ensemble des épreuves du CQP TMROA.

	nb d'inscrits	nb de candidats	Nb de réussite à l'examen	nb d'inscrits	Nb de candidats	Nb de réussite à l'examen	Total inscrits	Total candidats	Total réussite
	2025			2026					
CME Académie	8		8	11	11	11	19	19	19 / 100 %
Ecole des Métiers	10	6	5	12	16	15	22	22	20 / 91%
TOTAL			13 / 92%			26 / 96%	41	41	39 / 95%

Répartition des 39 candidats qui ont validé leur examen :

TPE/PME	13	33%
Groupe VEOLIA	26	67%
TOTAL	39	



Les candidats provenaient de différentes régions de France.

Pour les deux sessions, la satisfaction des interlocuteurs (clients, tiers,...) est générale.

Le dispositif est très apprécié des candidats qui sont fiers d'exercer un métier reconnu et qui sera mieux valorisé.

Les 39 candidats qui ont validé les examens ont reçu les félicitations de la CNPNEFP et de MAIAGE et un parchemin validant leur réussite aux épreuves du CQP TMROA. Ils comptent maintenant sur la reconnaissance du CQP par France Compétences, attendue pour 2027.



Suite de l'expérimentation : vers l'enregistrement au RNCP et la reconnaissance nationale du CQP

MAIAGE et les partenaires sociaux de la branche professionnelle Assainissement et Maintenance Industrielle s'attendent sur cette fin d'année 2026 à faire le bilan de l'expérimentation menée en vue de finaliser le dossier de demande d'enregistrement du CQP TMROA au Répertoire National des Certification Professionnelles (RNCP) administré par France compétences.

Cet enregistrement au RNCP permettrait aux titulaires in fine, d'obtenir un niveau 4 de qualification (niveau équivalent à un bac professionnel) ainsi qu'une reconnaissance nationale, par l'Etat, portant au-delà des frontières de la branche professionnelle.

Délais :

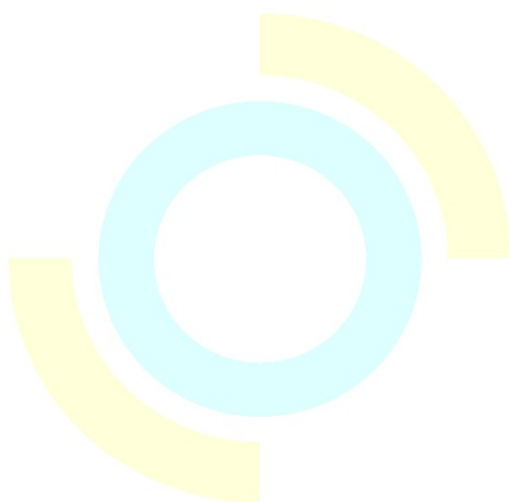
Le dossier de demande d'enregistrement au RNCP du CQP TMROA, préparé avec l'accompagnement de l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (OPCO-EP) sera soumis à la validation de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP), puis déposé par MAIAGE, à la demande de la CPNEFP, auprès de France Compétences d'ici fin décembre 2026.

Le délai d'instruction par France Compétences est d'environ 6 mois. **Suite en mi-2027 !**

Fabienne MENAPACE

Chargée de mission Technique, Sécurité et formation

fabienne.menapace@maiage.fr - 06 03 69 14 64



maiage

*Les hommes et les entreprises
de la maintenance environnementale*